



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 40

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la demande de l'EMBLAMAP pour l'organisation d'un marché d'été de producteurs le 15 juin ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur une partie de la place Jean XXIII à l'occasion de ce marché.

ARRETE :

Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le jeudi 15 juin de 14h à 22h sur une partie de la place Jean XXIII pour cause de marché d'été organisé par l'EMBLAMAP.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'EMBLAMAP ou le service technique de la commune.

Article 3 : Le Maire, les Adjoint, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 2 juin 2023

Le Maire,

Jean-Benoît GIRODET

